

Questions/réponses sur le projet Projet "Archery 24



Foire aux questions concernant le projet de fusion

Les réponses se basent sur l'état actuel de la planification.

Les réponses aux questions sont données une par une, il n'est donc pas nécessaire de lire tout le document.

1	Questions directement liées à la fusion	3
1.1	Pourquoi fusionner maintenant, cela a fonctionné jusqu'à présent ?	3
1.2	Existe-t-il des fédérations à l'étranger qui réunissent déjà WA & IFAA ?	3
1.3	Que se passerait-il si la fusion était rejetée ?	3
1.4	Quels sont les avantages / les gains d'efficacité pour la nouvelle association ?	4
1.5	La fusion va-t-elle coûter de l'argent ?	4
1.6	La fusion comporte-t-elle des risques ?	4
1.7	Y a-t-il de nouveaux statuts pour la nouvelle association ?	4
1.8	Le monde FAAS ou SAA va-t-il disparaître ?	4
1.9	Les cotisations des membres sont-elles entièrement affectées au sport de compétition ? ..	5
1.10	Quelle sera la procédure de vote en 2023 ?	5
2	Questions sur l'impact sur les protecteurs	5
2.1	Est-ce que quelque chose change déjà en 2023, les licences, les affiliations, etc.	5
2.2	Qu'est-ce que je retire directement de la fusion ?	5
2.3	Puis-je encore participer à des championnats IFAA et/ou WA (Europe, Monde) ?	5
2.4	Est-ce que cela coûtera plus cher aux tireurs ?	5
2.5	Puis-je rester membre individuel ?	5
2.6	Qui a le droit de vote et d'éligibilité dans la nouvelle association ?	6
2.7	Puis-je encore utiliser ma carte FAAS actuelle après la fusion ?	6
2.8	Y aura-t-il des adaptations dans les classes d'arc, etc.	6
2.9	Les anciens maillots de tournoi peuvent-ils encore être utilisés lors de compétitions internationales ?	6
2.10	Y aura-t-il de nouvelles possibilités de formation ?	6
3	Questions sur l'impact sur les associations	6
3.1	Pourquoi une association devrait-elle être membre de la nouvelle fédération ?	6

3.2	Quels sont les avantages pour une association ?.....	6
4	Questions sur la promotion du sport de compétition	7
4.1	Les structures de promotion du sport d'élite (SA) sont-elles maintenues ?.....	7
4.2	Puis-je toujours être membre de l'équipe nationale ?.....	7
4.3	Les athlètes bénéficieront-ils d'un budget supplémentaire ?.....	7
4.4	Le sport de performance va-t-il dominer le sport de masse ? Ou l'inverse ?	7

1 Questions directement liées à la fusion

1.1 Pourquoi fusionner maintenant, cela a fonctionné jusqu'à présent ?

C'est vrai, cela a bien fonctionné, mais l'avenir laisse malheureusement présager une autre image. Il y a de nouveaux défis à relever. Le personnel, les coûts, la technique, la formation, l'organisation des championnats ne sont que quelques-uns des thèmes qui doivent être maîtrisés. Nous partons du principe qu'une concentration des forces sera la voie la plus prometteuse pour une structure durable pour le tir à l'arc suisse, surtout dans un pays aussi petit que la Suisse.

L'alimentation du comité de la FAAS est un exemple de la situation tendue en matière de personnel. Au sein du comité de la FAAS, nous avons encore récemment huit membres permanents. En 2022, nous avons eu trois départs et une seule arrivée, et en 2023, nous avons encore un départ central. Le comité est donc presque réduit de moitié. Malgré plusieurs appels et demandes personnelles, personne ne s'est encore déclaré prêt à assumer une fonction honorifique.

La fusion permettrait de créer des synergies et d'utiliser les ressources de manière nouvelle et ciblée. Ainsi, l'administration, la communication et la comptabilité pourraient être gérées de manière centralisée. De plus, la visibilité de l'une des associations serait augmentée, ce qui la rendrait plus attrayante pour les sponsors potentiels.

1.2 Existe-t-il des fédérations à l'étranger qui réunissent déjà WA & IFAA ?

Oui, par exemple en Autriche. Nous sommes en contact étroit avec le comité de l'Oestreicher Bogensportverband (OeBSV), afin de pouvoir apprendre de leurs expériences. En Autriche, le sport à l'arc est beaucoup plus répandu qu'en Suisse : environ 300 clubs avec 17 000 tireurs sont enregistrés auprès de l'OeBSV.

Jusqu'à présent, les collègues autrichiens n'ont fait que des expériences positives. Des éléments tels que la formation, la communication, la présence sur le marché et l'administration ont été spécialement mentionnés. Pour les membres aussi, c'est plus simple et plus clair. La "cohabitation" de l'IFAA et de la WA sous un même toit fonctionne très bien. Il s'est également avéré que la détection / promotion des talents s'en trouve considérablement simplifiée et que le sport de masse n'est en aucun cas négligé.

L'échange entre l'OeBSV et nous est très bien accueilli et sera encore intensifié.

1.3 Que se passerait-il si la fusion était rejetée ?

Ce serait dommage, car les défis deviendraient alors très importants et l'avenir des différentes fédérations serait tout sauf assuré. Il faudrait trouver des voies et des moyens pour que tir à l'arc sportif puisse malgré tout être soutenu à long terme dans toute la Suisse et à tous les niveaux de performance; même si c'est sur une base réduite.

En fin de compte, il faudrait recourir aux approches qui ont été examinées et rejetées en amont du projet. Aucune de ces solutions n'est vraiment orientée vers l'avenir, efficace ou moins coûteuse. En fin de compte, il faudrait s'accommoder de restrictions à long terme (p. ex. championnat, administration, matériel, etc.).

Les problèmes de personnel devraient être résolus par une professionnalisation accrue (p. ex. administration) si davantage de personnes ne s'engageaient pas dans des fonctions bénévoles. La

professionnalisation entraînerait une augmentation considérable des coûts. Cela se répercuterait sensiblement sur les cotisations des membres / les licences.

1.4 Quels sont les avantages / les gains d'efficacité pour la nouvelle association ?

Il y a là des avantages très importants pour l'association :

- Centralisation de l'administration, de la communication, de la logistique et de la formation
- Amélioration de la situation de départ pour le soutien dans toute la Suisse
- Perception intensifiée et donc plus attrayante pour les sponsors potentiels
- Pouvoir de marché accru vis-à-vis des fournisseurs
- Meilleure situation de départ pour la professionnalisation des fonctions centrales
- Mise en commun des ressources bénévoles
- Meilleure représentation du tir à l'arc auprès des décideurs et des pouvoirs publics
- Synergie et échange de connaissances entre les deux mondes de la réglementation

1.5 La fusion va-t-elle coûter de l'argent ?

Oui, cela va coûter quelque chose. Mais de manière limitée, car dans la mesure du possible, on s'appuie sur des structures existantes afin de réduire au maximum les coûts initiaux. Ou alors, on choisit délibérément une voie moins coûteuse. Il n'est pas encore possible de donner un chiffre clair, car les détails ne peuvent être élaborés que dans le cadre du projet.

Par exemple, on se basera sur l'outil d'administration de l'ASA, car la majorité des tireurs* y sont déjà enregistrés. Cet outil ne sera étendu ou adapté que lorsque cela sera absolument nécessaire. De cette manière, des économies peuvent être réalisées. Par exemple, le nouveau logo fera l'objet d'un concours au sein de la communauté du tir à l'arc afin d'être le plus rentable possible.

1.6 La fusion comporte-t-elle des risques ?

Oui, tout projet de cette envergure comporte des risques et des écueils. Mais nous nous efforçons de maintenir les risques à un niveau aussi bas que possible. Nous sommes et avons été en contact étroit avec des représentants du comité de l'OeBSV. En Autriche, les deux mondes réglementaires sont déjà réunis sous un même toit. Nous pouvons ainsi profiter de l'expérience acquise.

De plus, nous adopterons une approche "step by step" afin de pouvoir procéder à des ajustements à tout moment. Cela a pour conséquence que l'avancement du projet peut prendre un peu plus de temps. La migration des bases de données est certainement l'une des premières choses qui devraient être mises en œuvre en 2024, afin que l'administration puisse être centralisée le plus rapidement possible. Il est évident qu'une telle migration ne pourra pas se faire sans heurts.

1.7 Y a-t-il de nouveaux statuts pour la nouvelle association ?

Oui, les statuts des deux fédérations doivent être fusionnés dans un nouveau règlement. Ce document doit être approuvé par la nouvelle assemblée générale de 2024, et ce n'est qu'ensuite que la nouvelle fédération sera juridiquement constituée.

1.8 Le monde FAAS ou SAA va-t-il disparaître ?

Non, certainement pas ; tout est mis en œuvre (organisation, processus) pour que, d'une part, les deux règlements soient maintenus et que, d'autre part, les tournois et les championnats puissent continuer à être organisés selon l'IFAA ou World Archery, avec des spécificités suisses. Les tireurs* ne devraient rien remarquer de la fusion en ce qui concerne les tournois.

1.9 Les cotisations des membres sont-elles entièrement affectées au sport de compétition ?

Les deux fédérations financent actuellement aussi le sport de masse et, en cas de fusion, il n'y aura pas de transfert massif de fonds vers le sport de compétition. Le sport de masse continuera d'être financé. Le budget sera, comme c'est le cas actuellement, systématiquement voté par l'assemblée générale, qui allouera des fonds au sport de compétition et au sport de masse. Le budget sera transparent et soumis aux normes de contrôle fédérales, qui permettront aux membres de contrôler l'utilisation des fonds pour chaque domaine du sport.

Les moyens financiers actuellement disponibles pour le sport de compétition ne seront pas réduits et bénéficieront, tout comme le sport de masse, des synergies qui seront trouvées dans le cadre de la fusion. La structure existante des deux fédérations pour la promotion du sport de masse et du sport de compétition restera en place (centres de performance, cadres, équipes nationales). La nouvelle fédération reprendra les structures existantes conformément aux accords conclus avec Swiss Olympic et l'OFSP.

1.10 Quelle sera la procédure de vote en 2023 ?

Les votes seront séparés. Les bulletins de vote devront être placés dans une urne correspondante selon l'association. De cette manière, nous aurons les résultats par fédération.

2 Questions sur l'impact sur les protecteurs

2.1 Est-ce que quelque chose change déjà en 2023, les licences, les affiliations, etc.

Non, tout reste "comme avant" en 2023. La fusion proprement dite serait prévue pour 2024.

2.2 Qu'est-ce que je retire directement de la fusion ?

- Plus qu'une seule source d'information (tournois, formation, etc.)
- Outre les licences traditionnelles (ex FAAS, SAA), il est désormais possible d'acquérir une licence combinée
- L'adhésion individuelle (ex FAAS) est toujours possible
- En outre, il existe des tournois et des championnats selon les anciens règlements FAAS et SAA.
- De nouvelles possibilités de formation sont proposées
- On peut bénéficier des services des deux associations en une seule.

2.3 Puis-je encore participer à des championnats IFAA et/ou WA (Europe, Monde) ?

Bien sûr, comme d'habitude, c'est possible.

2.4 Est-ce que cela coûtera plus cher aux tireurs ?

En principe non, on peut toujours acheter les deux anciennes licences séparément, actuellement au même prix. Mais il est également possible d'acheter une licence combinée, qui permet alors d'accéder aux deux mondes. Cette licence est moins chère que la somme des deux licences individuelles ; pour les tireurs qui possédaient jusqu'à présent les deux licences ou qui souhaitent le faire, cela devient donc plus avantageux.

2.5 Puis-je rester membre individuel ?

Oui, ce type d'affiliation continuera d'exister. Cependant, les membres individuels n'ont actuellement le droit d'acquérir qu'une licence anciennement FAAS. Il est toutefois recommandé que les clubs deviennent membres de la fédération dans leur ensemble, afin que les membres des clubs respectifs aient accès à toutes les possibilités.

2.6 Qui a le droit de vote et d'éligibilité dans la nouvelle association ?

Les associations et les membres individuels ont des droits de vote correspondants. Le membre individuel dispose d'une voix et les associations ont des droits de vote proportionnels au nombre de membres de l'association représentés.

De plus, tous les membres peuvent soumettre des propositions (p. ex. des statuts) à l'assemblée générale. Et tous les membres sont éligibles à une fonction au sein du comité.

2.7 Puis-je encore utiliser ma carte FAAS actuelle après la fusion ?

Non, tous les membres qui n'étaient jusqu'à présent que membres de la FAAS recevront une nouvelle carte. L'ancienne carte de licence SAA peut, en l'état actuel des connaissances, continuer à être utilisée, car la plateforme d'administration de la SAA est utilisée.

2.8 Y aura-t-il des adaptations dans les classes d'arc, etc.

Non, certainement pas à cause de la fusion. Les classes d'arcs, les catégories, etc., relèvent en principe de la compétence des fédérations mondiales et ne sont adaptées que si cela s'avère nécessaire au sein de la WA ou de l'IFAA. Des adaptations de règlements conditionnées par la Suisse sont possibles de manière analogue à la procédure actuelle.

2.9 Les anciens maillots de tournoi peuvent-ils encore être utilisés lors de compétitions internationales ?

Oui, bien sûr ; lorsque de nouveaux t-shirts (nouveau logo) sont disponibles, nous en informons les participants. Il serait souhaitable qu'au fil du temps, tous les participants suisses aux championnats internationaux aient de nouveaux t-shirts.

2.10 Y aura-t-il de nouvelles possibilités de formation ?

Nous nous efforçons d'optimiser et d'élargir l'offre de formation au fil du temps, lorsque cela est possible et nécessaire. Par exemple, il est prévu de continuer à proposer des formations qui ont fait leurs preuves, telles que Targetcaptain / Ranger FAAS ou Arbitre SAA. La formation au tir sera certainement organisée en commun (IFAA et monde WA). D'autres idées sont déjà disponibles, par exemple la formation à l'organisation de tournois.

3 Questions sur l'impact sur les associations

3.1 Pourquoi une association devrait-elle être membre de la nouvelle fédération ?

Si une association n'est pas membre de la fédération, elle ne peut pas bénéficier des différents services. Un élément central est par exemple l'assurance responsabilité civile, qui est automatiquement intégrée avec l'adhésion à l'association.

Les membres d'une association qui est membre de la fédération peuvent profiter de tous les services. Sans être membre d'une association, il est possible d'acquérir "seulement" une licence ex FAAS (adhésion individuelle).

3.2 Quels sont les avantages pour une association ?

- Moins coûteux car il suffit d'être membre de l'association
- Envoi / distribution d'une seule carte de licence
- Plus qu'un seul compte de l'association
- Plus qu'un seul "interlocuteur" pour les questions relatives aux associations

4 Questions sur la promotion du sport de compétition

4.1 Les structures de promotion du sport d'élite (SA) sont-elles maintenues ?

Les structures de promotion du sport de performance découlent directement du mandat de base que Swiss Olympic et l'OFSP ont confié à l'association faîtière du sport de tir à l'arc suisse. La nouvelle fédération créée par la fusion sera responsable de cette mission. Les structures existantes resteront en place.

- Cadres régionaux (groupe d'entraînement / centre de performance CRP).
- Cadre national (groupe d'entraînement / centre de performance CNP)
- Équipe nationale (sélection des meilleurs athlètes pour les compétitions internationales)

4.2 Puis-je toujours être membre de l'équipe nationale ?

L'équipe nationale continuera à être sélectionnée parmi les meilleurs athlètes nationaux afin de représenter la Suisse lors des compétitions internationales organisées sous la responsabilité de la WA. La commission de sélection continuera d'exister. Les compétitions organisées par l'IFAA continueront à suivre le même schéma qu'actuellement et resteront ouvertes aux membres.

4.3 Les athlètes bénéficieront-ils d'un budget supplémentaire ?

Les ressources financières actuellement disponibles pour le sport de performance (SAA) ne seront pas réduites et bénéficieront, tout comme le sport de masse, des synergies qui seront trouvées dans le cadre de la fusion. La fusion permettra également d'accorder plus d'importance à la recherche de sponsors, ce qui permettra d'augmenter les sources de financement externes en faveur du sport de performance. Il est également possible qu'une fusion réussie conduise à un statut plus élevé dans la classification des fédérations olympiques et libère ainsi de nouvelles subventions pour la nouvelle fédération.

4.4 Le sport de performance va-t-il dominer le sport de masse ? Ou l'inverse ?

Non, car les deux fédérations encouragent le sport de masse et ce sera également le cas dans la nouvelle fédération. De plus, le sport de performance a besoin du sport de masse pour découvrir et former les jeunes talents de demain. Inversement, le sport de masse a besoin du sport de performance pour promouvoir notre sport et transmettre nos valeurs. Le sport de compétition permet de mettre en avant le défi de l'épanouissement personnel et de promouvoir notre sport par rapport aux autres disciplines.

Le sport de performance est également le moteur de l'innovation dans notre sport, qui profite à son tour au sport de masse. Tous les archers veulent s'améliorer et tirer mieux, mais souvent les techniques ont été développées par des sportifs de haut niveau qui ont ensuite transmis leur expérience à d'autres archers. Les deux mondes sont liés et ne peuvent pas être séparés.

Les deux parties profitent des succès de l'autre. Les athlètes qui souhaitent continuer à tirer dans le cadre du sport de masse pourront le faire après la fusion et les athlètes qui veulent pratiquer le sport de performance pourront le faire dans les mêmes structures qu'auparavant.